

DEC152019DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIER, directeur par intérim de l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), dont le directeur est M. Hervé MARTIN;

Vu la décision DEC151710INS2I du 23 juillet 2015 portant nomination de M. Eric GAUSSIER aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Gaëlle CALVARY et de M. Noël DE PALMA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GAUSSIÉ, directeur par intérim de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GAUSSIÉ, délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle CALVARY, PR Grenoble INP, directrice adjointe par intérim, M. Noël DE PALMA, PR Grenoble INP, directeur adjoint par intérim, et à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132886DR11 du 2 octobre 2015. donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 septembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Jérôme VITRE